

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1459

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Grande rue de Saint-Clair - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération d'aménagement de la grande rue de Saint-Clair à Caluire et Cuire, estimée à 3 200 k€, intègre le réaménagement de la Grande rue de Saint-Clair, l'élargissement et la requalification du chemin de Wette Faÿs, les places Demonchy, Victor Basch et les Moulins du Rhône.

Ce projet fait partie de la réhabilitation du quartier Saint-Clair qui comprend également la réalisation d'une ZAC en voie d'achèvement, des opérations immobilières de réhabilitation et de démolition-reconstruction ainsi qu'un programme de rénovation des quais Aristide Briand-Sénard et de la place Bellevue conduit par la direction de la voirie.

Dans le cadre de ce projet, le conseil de Communauté a, par ses délibérations n° 2002-0593 et n° 2002-0899 en date des 10 juin et 16 décembre 2002, individualisé une autorisation de programme d'un montant total de 610 k€ pour permettre, d'une part, le lancement des études sur l'ensemble du projet (110 k€), d'autre part, la réalisation, dès 2003, des travaux du chemin de Wette Faÿs (500 k€).

Le programme d'aménagement comprend la réfection de la voirie, l'adaptation des trottoirs à une sécurisation des cheminements pour piétons, une répartition du stationnement moins prégnante, l'installation d'une signalétique et de mobilier urbain, la mise en valeur des places publiques. Le projet prévoit également des traversières qui constituent des passages piétonniers dénivelés en escaliers mettant en relation la rue de Saint-Clair avec le quai Sénard et le chemin de Wette Faÿs ; elles ont pour objet la création de ruptures et de repères avec des vues sur le paysage du Rhône pour atténuer la linéarité de la rue.

Le montant prévisionnel des études est désormais estimé à 300 k€ et comprend :

- les levés topographiques,
- la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre traité par voie d'appel d'offres dont la commission siège comme un jury,
- la mission CSPS.

Le montant total de l'individualisation d'autorisation de programme doit ainsi être porté de 610 k€ à 800 k€.

Par ailleurs, compte tenu de la réalisation prochaine des travaux de voirie dans la rue Wette Faÿs (deuxième semestre 2003) et sur la place Bellevue, le quai Sénard et la voie sur Berge (deuxième semestre 2003 et 2004) et afin de ne pas augmenter les impacts pénalisants sur la circulation et l'accessibilité du quartier de Saint-Clair, le planning de l'opération a été recalé avec un démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour le début de 2004. Ces évolutions entraînent une modification de l'échéancier des crédits de paiement avec la décomposition prévisionnelle suivante :

- 380 k€ en 2003,
- 420 k€ en 2004.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0593, n° 2002-0899 et n° 2003-1087, respectivement en date des 10 juin et 16 décembre 2002 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - L'autorisation de programme individualisée les 10 juin et 16 décembre 2002 pour l'opération n° 721 - Caluire et Cuire - Grande rue de Saint-Clair est portée de 610 000 à 800 000 €.

2° - L'échéancier prévisionnel de crédits de paiement est modifié comme suit :

- 380 000 € en 2003,
- 420 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,